

plusieurs places plus commodes et moins dommageables que la dicte terre pour faire et édifier la dicte maison et hospital des pestifereux. »

Ces lettres patentes sont adressées au sénéchal de Lyon chargé d'en assurer l'exécution. Cependant, malgré les puissants appuis des habitants de Béligny, les échevins de Villefranche obtiennent le renvoi de cette affaire devant le bailli du Beaujolais, au lieu du sénéchal de Lyon dont ils niaient la compétence.

Enfin, en 1537 fut conclue, entre les parties intéressées(1), une transaction aux termes de laquelle il sera loisible aux échevins de reprendre les travaux de construction de l'hôpital des pestiférés à Pont-Bechet, sous conditions : « que le dict hospital sera clos tout autour de bonnes murailles, haultes de dix à douze pieds, laquelle (*sic*) ne sera aucunement percée, fors pour donner jour à la chapelle, du costé de matin et du costé de vent (sud), aussi sera percée de larmiers, esguyers, retraicts et deux portelles regardant sur la rivières parce que les murailles de ce costé serviront de closture, et, des aultres costés, les murailles ne toucheront aux chambres. » Que les échevins « ne se pourront aucunement servir du dict hospital, sinon en temps de peste et, (en) temps sain, demeurera ledict hospital clos, sinon qu'ils y pourront mestre ung concierge pour le garder de ruyne. »

Ces difficultés aplanies, les travaux furent repris avec activité et, dans les premiers jours de juillet 1537, Pacquet Boysson, *charreton* de Villefranche, par le commandement de messieurs les échevins, amène sur les lieux tous les matériaux nécessaires, y compris les bois et les tuiles. (On peut présumer, d'après cela, que l'entreprise était peu avancée quand les gens de Béligny s'insurgèrent con-

(1) La propriété du *Molin-au-comte* avait passé par vente, en 1537, de Jean de la Bessée à noble Claude de Baronnat, escuyer, seigneur de Buxy, juge d'appaux du Beaujolais et de Dombes.